



## Un soutien concret pour les personnes âgées et une reconnaissance tangible du travail des aidantes et des aidants

Le mandat de la commission chapeauté par la ministre responsable des Aînés, madame Marguerite Blais, est d'entendre la population sur différents aspects de la vie des personnes âgées : dans la famille, dans la société et dans les autres milieux de vie.

L'Afeas, depuis 1994, a travaillé sur le dossier du Virage ambulatoire et de ses impacts sur les femmes, comme patientes, aidantes et travailleuses de la santé. Durant ces 13 ans, l'Afeas a adopté un ensemble de positions touchant les services de santé et les mesures de soutien et de reconnaissance pour les aidées et les aidantes / aidants.

**Pourtant, c'est tout naturellement que, dans le cadre de la présente consultation, l'Afeas choisit de prendre parti pour les aidantes.**

D'entrée de jeu, l'Afeas souligne que les aidantes ne sont pas «naturelles», ce rôle n'est pas inné mais plutôt «culturel». Les aidantes ne sont pas des «soignantes». En faisant évoluer le langage vers les soignantes, les aidantes se retrouvent nécessairement et peut-être obligatoirement à poser, sans le vouloir, des gestes professionnels.

Depuis 1960, le Québec a changé de façon drastique. Le Québec d'aujourd'hui, même s'il reste du chemin à faire, est reconnu comme une société égalitaire, à caractère social. Mais malgré cela, bien qu'ayant envahi massivement le marché du travail, les femmes assument toujours, selon le modèle traditionnel, les responsabilités et les tâches liées aux rôles familiaux de mère et d'aidante. Actuellement, 70 à 85% des soins personnels et des services donnés aux personnes âgées le sont par les familles, généralement par les femmes.

Une des conséquences de cette implication des femmes au sein de la famille est la dépendance vis-à-vis de leur entourage, qui, de manière pernicieuse, les fait entrer dans la spirale de la pauvreté économique qui souvent dérive vers la violence.

C'est pourquoi, les recommandations de l'Afeas visent à :

- éliminer les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes en demandant l'utilisation systématique de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) ;
- mettre en place des services de santé et des services sociaux adéquats et suffisants : une Politique de soutien à domicile comprenant des protocoles intra et inter établissements, l'accès à des halte-répits ou des services alternatifs et à des équipements spécialisés ;
- mettre en place des mesures de reconnaissance économique pour le travail des aidantes, notamment une prestation québécoise d'aide aux proches, des crédits d'impôts remboursable pour les aidantes mais non liés au lieu de résidence de la personne aidée et des crédits de rentes pour les aidantes qui se retirent temporairement du marché du travail.

Par ailleurs, l'Afeas fait une mise en garde pour que ces demandes ne constituent en aucun cas une justification au transfert de la prise en charge des personnes malades ou en perte d'autonomie aux familles, ni en créer l'obligation.